

N°D20260401\_01

DÉPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
DE LENS

CANTON  
DE HARNES

COMMUNE  
DE ROUVROY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 1<sup>er</sup> avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 26 mars 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

### ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, GRANDSART Frédéric, GORAJSKI Nathalie, GLORIAN Grégory, ORMAN Isabelle, HAJA Manuel, GUEANT Alain, REBOLLO Isabelle, LEDANOIS Pascal, COQUELLE Murielle, SIMON Delphine, DERANCOURT Guillaume, GOBERT Arnaud, CANIVEZ Laura, BROEKAERT Ludovic, ZYMNAY Alice, DUBOIS Géraldine, COTELLE Mehdi, DANNE Valentin, DELVILLE Jean-Marc, LEROY Doriane, KOCMIRSKI André, PIETON Justine, DE FREITAS Léandre

### ETAIENT EXCUSES :

DENDIEVEL Marjorie, HAUW Sylvie, KARASIEWICZ Lucie, BRIKI Miloud,

Pouvoirs:

Madame DENDIEVEL à Monsieur GRANDSART

Madame HAUW à Monsieur DANNE

Madame KARASIEWICZ à Monsieur BONNET

Monsieur BRIKI à Monsieur LEDANOIS

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Monsieur Frédéric GRANDSART est désigné secrétaire de séance

Dans les communes de 3500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une formalité substantielle dans la procédure d'adoption des budgets. Il s'impose aux communes de plus de 3500 habitants, aux EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants et au département en application des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal,

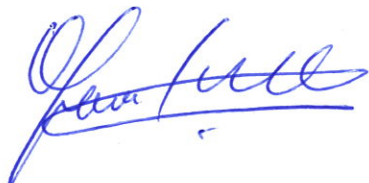
Donne acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et de l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire au titre de l'année 2026, tant pour le budget principal de la commune que pour le budget annexe de la ZAC de Nouméa.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.


A ROUVROY, le 7 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Frédéric GRANDSART

Le Maire,



Valérie CUVILLIER